

CERTIFICATION DE COMPÉTENCES

ENCADRER UN GROUPE DE PRATIQUES VOCALES COLLECTIVES EN MUSIQUES ACTUELLES

RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE DE FRANCE COMPÉTENCES

Dispositif porté par la Plateforme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel

PLATE-FORME INTERRÉGIONALE

D'ÉCHANGE ET DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

LA CERTIFICATION, QU'EST-CE QUE C'EST?

Du nouveau dans la reconnaissance des compétences :

Le Répertoire spécifique de France Compétences permet de certifier des compétences spécifiques ou transversales à l'exercice d'un ou plusieurs métiers, en l'occurrence pour encadrer un groupe vocal en musicales actuelles, amplifiées ou non (rock, pop, jazz, musiques traditionnelles et du monde, chanson, ...).

Mobilisant des compétences pédagogiques et artistiques, elle garantit une qualité d'encadrement des pratiques.

Référence auprès des employeurs et des publics, elle permet de valoriser des savoir-faire professionnels acquis par la pratique (professionnelle et en amateur), la formation ou la validation des acquis de l'expérience.

POUR QUI?

Cette certification est destinée à tout musicien/ne, (chefs de chœur, chanteur/chanteuse, instrumentiste, ...), mais aussi animateurs, professeurs de l'enseignement général et de l'enseignement spécialisé dans le domaine public ou privé, souhaitant valoriser ses compétences. Pour y prétendre, celui/celle-ci devra justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle dans les domaines de pratiques suivants : chant, direction/encadrement de groupes vocaux et accompagnement/pratique des musiques actuelles.

POURQUOI?

- Garantir et certifier une maîtrise professionnelle des encadrants,
- · Mettre en œuvre un processus de vérification de cette maîtrise,
- Obtenir une reconnaissance d'une instance professionnelle légitime avec un processus pérenne qui en garantit la fiabilité,

QUELS ENJEUX?

- Répondre à des besoins de recrutement et de dynamique de projets,
- Promouvoir la perméabilité des genres musicaux,
- Tisser un réseau national de professionnels,
- Participer au renouvellement des répertoires et des pratiques des ensembles vocaux

En savoir + : https://www.pfi-culture.org/certification-de-competences





COMMENT?

La certification est accessible librement. Elle consiste en un dossier et un entretien avec un jury :

1. Le dossier d'inscription doit être adressé au plus tard le 30 juin pour la session de jury d'octobre.

Il comprend:

- Des informations administratives,
- Les motivations du candidat,
- Le descriptif de la formation et du parcours professionnel du candidat,
- Le descriptif des réalisations pédagogiques et artistiques des candidats

2. Le dossier de candidature est constitué :

- Du dossier d'inscription (décrit ci-dessus),
- Des enregistrements vidéo de répétitions, concerts et prestations artistiques permettant d'illustrer tout ou partie du référentiel (maximum 30 minutes),
- D'une présentation détaillée de son projet professionnel et de son projet artistique, attestant de son adéquation à son environnement et de sa faisabilité.

SE PRÉPARER À LA CERTIFICATION

Modules de formation pour se préparer à la session de jury

L'INECC Mission Voix Lorraine propose un parcours de formation individualisé de 3 modules, éligibles au Compte CPF, en vue de se préparer à la session de jury pour :

- La préparation des vidéos,
- La rédaction du dossier
- La préparation de l'entretien avec le jury.

https://www.inecc-lorraine.com/fr/certification.html

Offre de formation complémentaire facultative

Un recensement de l'offre au niveau national est régulièrement mis à jour. Il permet d'accéder, si besoin, à des modules de formation, afin d'acquérir les compétences de la certification.

http://www.pfi-culture.org/formation-certification

Prise en charge - Formation professionnelle continue

La plupart de ces formations sont éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF).

Des ressources en région :

Plusieurs membres de la PFI assurent un accompagnement, visant à comprendre les compétences attendues pour la certification, à identifier les éventuels besoins de formation avant de se présenter au jury et à faire bénéficier au candidat d'un tutorat pour préparer son dossier et l'entretien :

- ARPA Occitanie : contact@arpamip.org
- CEPRAVOI région Centre Val de Loire : contact@cepravoi.fr
- Le FAR Normandie : formation@le-far.fr
- INECC Mission Voix Lorraine: info@inecc-lorraine.com
- Cité de la Voix : geraldine.toutain@lacitedelavoix.net
- Cadence: contact@cadence-musique.fr

Retrouvez toutes leurs coordonnées sur la page dédiée du site de la PFI:

http://www.pfi-culture.org/fr/membres.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Plate-forme interrégionale : contact@pfi-culture.org





MINISTÈRE DE LA CULTURE